

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2013 À 18 HEURES 30

N° 5 – 170 / 2013 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTE – BUDGET ANNEXE
– ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'An Deux Mille Treize, le 3 décembre 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 décembre 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs Michel FRANQUES, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Jean-Michel BOUAT, Alain ALABERT, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADoucETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2013

N° 5 – 170 / 2013 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTE – BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

La Trésorerie d'Albi-ville et Périphérie vient de nous transmettre un état de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2010 à 2012.

Le comptable a constaté l'impossibilité de recouvrement pour ces opérations et a sollicité l'admission en non-valeur de ces créances.

Il nous demande d'effectuer quatre mandats de régularisation sur le budget annexe assainissement collectif pour un total de 13 505,17€ TTC pour la période 2010 à 2012.

Ce sont essentiellement des prestations relatives à la perception de la redevance et à divers petits travaux sur les réseaux.

Liste	Exercice(s)	Montant HT	TVA	Montant TTC
957181733	2010 à 2012	8 086,10 €	444,74 €	8 530,84 €
1018952933	2010 à 2012	3 470,37 €	190,87 €	3 661,24 €
1040802333	2010 à 2012	479,31 €	26,36 €	505,67 €
1041400833	2010 à 2012	765,33 €	42,09 €	807,42 €
TOTAL		12 801,11 €	704,06 €	13 505,17 €

Le montant de ces opérations étant inférieur au seuil de poursuites, il y a lieu d'émettre en non valeur les sommes indiquées, conformément à l'état transmis par le Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie, et pour le montant total de 13 505,17 euros TTC.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande d'admission en non-valeur,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 12 novembre 2013,

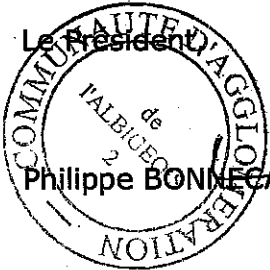
ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE l'admission en non-valeur de cette somme qui se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 65, article 6541, d'un montant de 12 801,11 € HT, soit 13 505,17 euros TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 décembre 2013,

Le Président

Philippe BONNECARRÈRE

REÇU LE
09 DEC. 2013
PREFECTURE DU TARN

PUBLIE LE
10 DEC. 2013